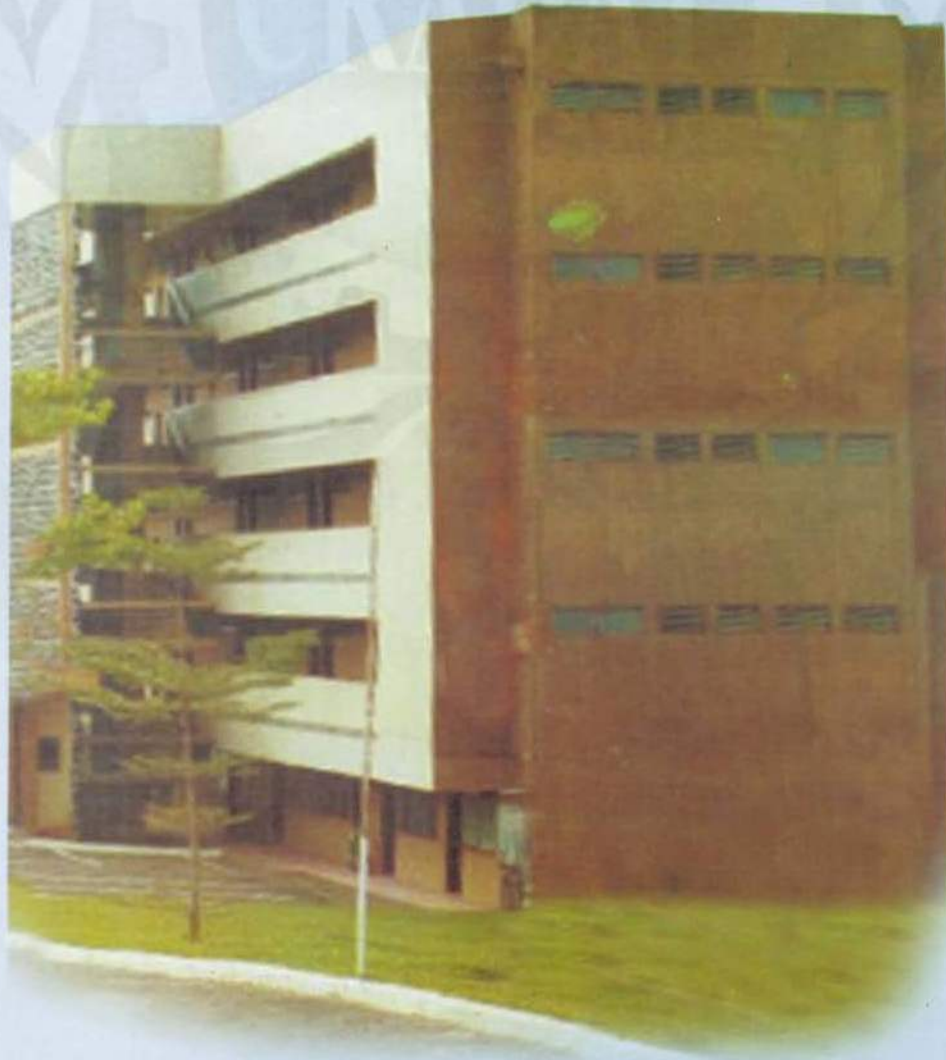


CENTRE REGIONAL AFRICAIN
D'ADMINISTRATION DU TRAVAIL

CRADAT

GUIDE
DE
PRESENTATION



B.P. : 1055 Yaoundé - Cameroun

Tél. (237) 22.23.32.04 - Fax. (237) 22.22.21.80

Courriel : hgradat@iccnet.cm



**CENTRE REGIONAL AFRICAIN
D'ADMINISTRATION DU TRAVAIL
(CRADAT)**



Une vue du Centre

**GUIDE
DE
PRESENTATION**

I- FICHE D'IDENTITE DE L'INSTITUTION

1 - DENOMINATION

CENTRE REGIONAL AFRICAIN
D'ADMINISTRATION DU TRAVAIL
(CRADAT)

2 - SIEGE

Yaoundé - CAMEROUN
B.P. 1055 ; Tél.(237) 22.23.32.04
Fax (237) 22.22.21.80
E-mail : hgcradat@iccnnet.cm
Site web : en cours de mise au point par le BIT

3 - DATE DE CREATION 1969

4 - GENESE

Le CRADAT est issu du Centre de Perfectionnement des Cadres de l'Administration du Travail (C.P.C.A.T) créé en Janvier 1965.

Il est l'expression de la volonté politique des Etats africains francophones au sud du sahara d'opérer une intégration dans le domaine de l'administration du travail. Son existence juridique a été consacrée par la Convention portant statut signée le 8 janvier 1975.

5 - NOMBRE D'ETATS MEMBRES

18 Pays - Membres

6 - STATUT

Le CRADAT est un organisme intergouvernemental à vocation régionale de formation tant initiale que continue en administration du travail.

7 - TUTELLE

Ministères du Travail des Pays-Membres.



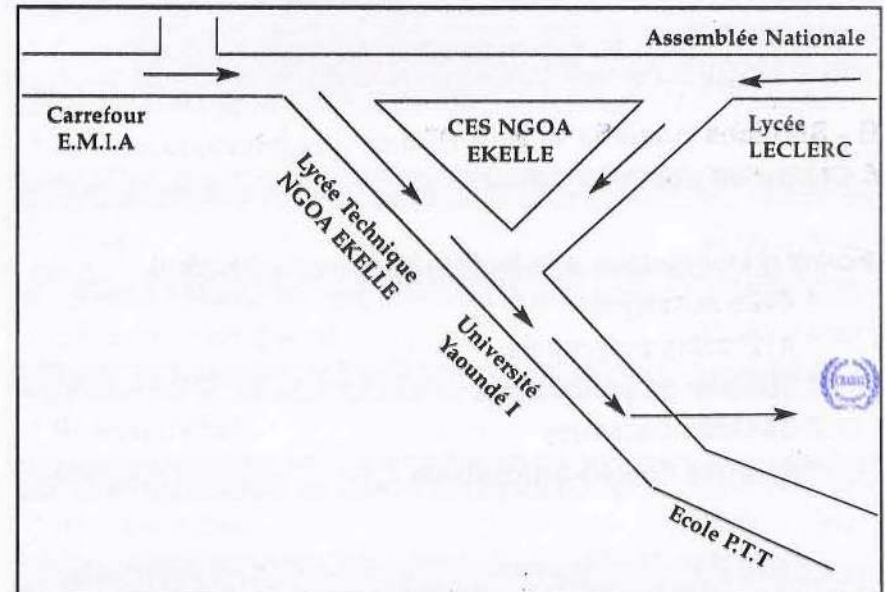
II-PRESENTATION GENERALE

1 - LOCALISATION A YAOUNDE

Le CRADAT est situé non loin du campus de l'Université de Yaoundé I et offre un environnement agréable pour les études et la vie en communauté.

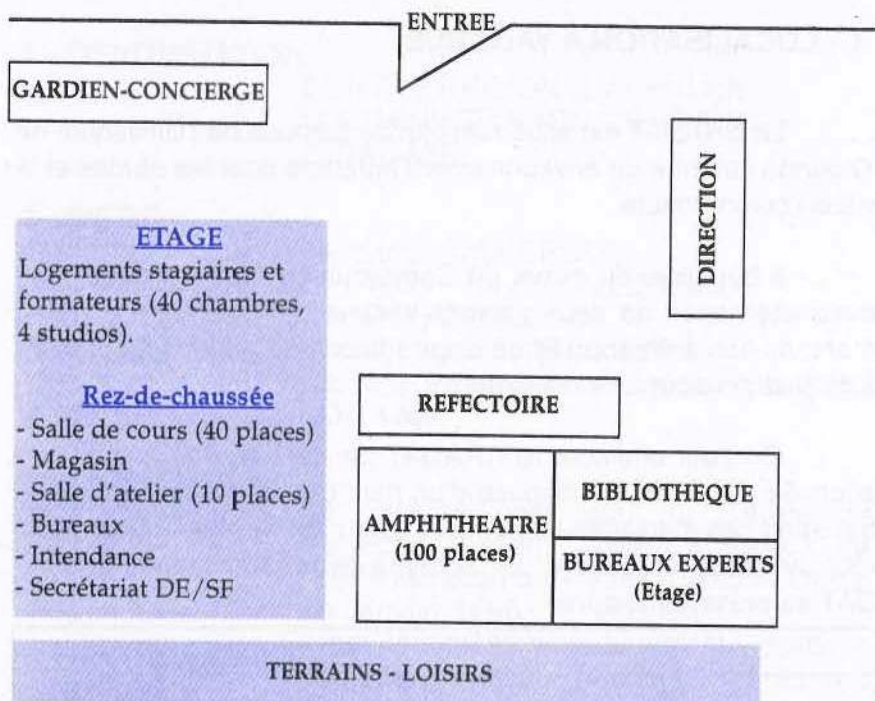
Il bénéficie du climat du Cameroun de type subéquatorial, avec alternance de deux saisons sèches (mi-novembre à début mars; mi-juin à fin août) et de deux saisons de pluies (début mars à mi-juin; fin août à mi-novembre).

On peut atteindre le CRADAT par taxi ou par voiture personnelle ; le CRADAT dispose d'un mini car de 15 places pour le transport des stagiaires lors de leur séjour au Centre. Tout le pourtour du centre est clôturé. Le Schéma de la localisation du CRADAT se présente ci-après :



2 - DESCRIPTION PHYSIQUE

A- Plan du centre



B - Services Sociaux offerts

a) Centre de documentation

- Fonds documentaire à la bibliothèque au 14/05/2008

- * 4405 ouvrages
- * 412 cours polycopiés
- * 15 titres de périodiques
- * 37 vidéo cassettes
- * 01 boîte de 246 diapositives.

- Fonds documentaire au magasin :

- * 240 ouvrages en réserve
- * 1000 manuels du CRADAT
- * 900 cours polycopiés

- Nature des ouvrages : Ouvrages de références, ouvrages généraux, cours polycopiés, périodiques.

- Conditions d'accès à la bibliothèque :

- * être stagiaire du Cradat,
- * être enseignants ou experts agréés du centre,
- * être personnel du CRADAT,
- * les personnes étrangères au CRADAT sont tenues de demander une autorisation spéciale à la direction du CRADAT (Etudiants-chercheurs)

b) Location des chambres et autres :

* Studio moderne et climatisé	10.00F/jour
* Chambre pour une personne	5.000F/jour
* Chambre pour deux personnes	8.000F/jour
* Tarif exceptionnel pour étudiant	
* Amphithéâtre	30 000F/jour
* Cuisine	30.000F/jour
* Salle de cours	30.000F/jour
* Salle de cours garnie	35.000F/jour
* Salle de lecture	16.000F/jour
* Bureau d'étude	15.000F/jour
* Minibus	35.000F/jour
* Rétroprojecteur	10.000F/jour
* Vidéoprojecteur	25 000F/jour

HISTORIQUE

Après leur accession à l'indépendance, les Etats africains étaient dans la nécessité de disposer rapidement de cadres pour assurer le fonctionnement des services de la nouvelle Administration du Travail.

Si la formation des cadres supérieurs était assurée pour les territoires d'obédience française en France depuis 1955, celles des cadres moyens n'était pas prévue.

Aussi, dès 1960 à la demande de plusieurs Gouvernements et du Bureau International du Travail, un programme de formation de ces cadres avait été conçu et organisé par l'Institut des Hautes Etudes d'Outre Mer à Paris. C'était un cours de formation technique d'une durée d'une année académique renouvelée annuellement.

C'était ce programme dont les Ministres du Travail des pays africains francophones demandèrent la réalisation en Afrique même, au bénéfice de leurs jeunes cadres moyens de formation générale.

En Décembre 1964, lors de la conférence régionale africaine de l'O.I.T. à Addis-Abéba, les Ministres du Travail des pays africains francophones décidèrent de retenir parmi les offres faites d'accueillir un Centre de Formation des Cadres moyens, celle faite par le Cameroun, à cause des structures d'enseignement qui étaient disponibles à Yaoundé (Université et Ecole Nationale d'Administration).

En Janvier 1965, avec l'assistance financière des programmes d'assistance technique des Nations Unies, le Centre prend naissance sous l'appellation de «Centre de

REGIONALES

LIEU FORMATION	SOURCES ET MONTANTS DE FINANCEMENTS EN FCFA				TOTAL COÛT GLOBAL
	BIT	CRADAT + PARTICIPANTS	Caisses de Sécurité Sociale	Offices et Fonds Nationaux de l'Emploi	
08 09	-	38.125.000	-	-	38.125.000
08 08	12.510.000	2.600.000	-	-	15.110.000
08 09	21.360.000	24.440.000	-	-	45.800.000
08 08	12.000.000	2.000.000	-	-	14.000.000
08 08	-	-	12.000.000	-	12.000.000
08 08	-	-	12.000.000	-	12.000.000

ACTIVITES REGIONALES

N°	INTITULE DES ACTIVITES	PAYS CONCERNES	PARTICIPANTS	PERIODE/LIEU DE REALISATION	SOURCES ET MONTANTS DE FINANCEMENTS EN FCFA				TOTAL COÛT GLOBAL
					BIT	CRADAT + PARTICIPANTS	Caisses de Sécurité Sociale	Offices et Fonds Nationaux de l'Emploi	
7	Cours de Perfectionnement des Cadres Supérieurs de Sécurité Sociale.	18	20	Yaoundé Du 01/09/08 Au 27/09/08	-	-	12.000.000	-	12.000.000
8	Cours de Perfectionnement Général des Cadres Supérieurs des Offices et Fonds Nationaux de l'Emploi.	18	20	Yaoundé Du 04/08/08 Au 29/08/08	-	-	-	12.000.000	12.000.000
9	Séminaire de Reflexion sur les Systèmes d'Information en Matière d'Emploi et de Lutte contre la Pauvreté.	18	20	Yaoundé Du 22/07/08 Au 25/07/08	-	-	-	6.000.000	6.000.000
10	Cours de Perfectionnement des Conseillers en Matière d'Emploi.	18	20	Yaoundé Du 18/08/08 Au 13/09/08	-	-	-	12.000.000	12.000.000

ACTIVITES DANS LES ETATS MEMBRES

11	Deux (02) Activités	02	PM	A déterminer de concert avec les Etats membres et le BIT.	5.200.000	-	-	-	5.200.000
12	COUT DE FORMATION À LA CHARGE DU CRADAT								67.165.000
13	COUT DE FORMATION À LA CHARGE DU BIT								51.070.000
14	COUT DE FORMATION À LA CHARGE DES CAISSES DE SECURITE SOCIALES								36.000.000
15	COUT DE FORMATION À LA CHARGE DES FONDS ET OFFICES NATIONAUX DE L'EMPLOI								30.000.000
16	COUT TOTAL DE FORMATION POUR L'ANNÉE 2008								184.235.000

ACTIVITES F

N°	INTITULE DES ACTIVITES	PAYS CONCERNES	PARTICIPANTS	PERIODE/ DE REALIS
1	Programme de DESS en Gestion des Ressources Humaines (6è promotion)	18	25	Yaoundé Du 01/10/0 Au 31/12/0
2	Cours de Formation Pratique et Complémentaire des Inspecteurs du Travail	18	18	Yaoundé Du 01/08/0 Au 30/09/0
3	Cours Régional de Formation des Contrôleurs du Travail	18	18	Yaoundé Du 13/10/0 Au 13/06/0
4	Séminaire Régional sur les Méthodes et Techniques d'Elaboration, de Mise en Oeuvre et d'Evaluation des Politiques de l'Emploi	18	20	Douala Du 10/12/0 Au 12/12/0
5	Cours de Perfectionnement des Cadres Moyens de Sécurité Sociale	18	20	Yaoundé Du 01/07/0 Au 31/07/0
6	Cours sur la Gestion des Documents Administratifs et Financiers dans les Services de Sécurité Sociale.	18	20	Yaoundé Du 04/08/0 Au 30/08/0

Perfectionnement des Cadres de l'Administration du Travail» (C.P.C.A.T).

A partir de 1969, le Centre de Perfectionnement des Cadres de l'Administration du Travail (C.P.C.A.T.) prit l'appellation de Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT), afin de mieux marquer sa vocation régionale et lui assigner des objectifs plus larges dans ses interventions en faveur des Ministères du Travail.

De 1965 à 1976, le CRADAT a le statut d'Organisme Camerounais à vocation régionale, bénéficiant de l'assistance du PNUD et du BIT ainsi que de la France et de la Belgique.

L'évolution décisive vers le statut d'Organisme régional a débuté en 1972 par la création d'un Conseil Consultatif comprenant les utilisateurs effectifs et potentiels à savoir les pays africains francophones représentés par leurs Ministres du Travail.

En Juin 1974, un projet de Convention inter-Etats portant Statut du CRADAT fut adopté par le Conseil Consultatif du CRADAT.

Ce projet fut signé officiellement le 8 Janvier 1975 à Yaoundé par les représentants mandatés de 13 pays africains francophones à savoir : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la République Centrafricaine, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad, le Togo. Plus tard, le Burundi, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Djibouti ont adhéré à la convention.

La convention est entrée en vigueur en 1976 après ratification par la majorité des Etats signataires et le premier Conseil

d'Administration du CRADAT a eu lieu à Yaoundé les 23 et 24 Septembre 1976.

Le CRADAT a alors acquis pleinement le Statut d'organisme intergouvernemental autonome ouvert aux termes de sa Convention, à tous les pays membres de l'Union Africaine (U.A).

4 - MISSIONS ET ACTIVITES

A- Le CRADAT a pour missions et activités

a) Assurer :

- la formation,
- la spécialisation,
- le perfectionnement,
- * des personnels des Administrations,
- * des Organisations syndicales d'Employeurs et de Travailleurs,
- * des Organisations professionnelles et sociales des Etats-Membres du Centre dans le domaine des questions sociales, du travail et de la sécurité sociale.

b) Intensifier la Coopération technique mutuelle :

- * en mettant ses Experts et ses spécialistes à la disposition des Etats intéressés qui en font la demande,
- * en réunissant la documentation disponible en se chargeant de sa diffusion auprès des administrations concernées,
- * en effectuant des études et des recherches dans le domaine du travail et de la sécurité, de l'emploi, de la main-d'œuvre, de la santé au travail, des normes internationales et de la sécurité sociale en liaison notamment avec le Bureau International du Travail.

B- Le CRADAT entend se présenter comme un point focal sur les questions sociales, du travail, de l'emploi, de la main-d'œuvre et de la sécurité sociale pour les Etats-Membres

et pour les pays africains dans leur ensemble par la Coopération étroite à entretenir, élargir et diversifier avec les institutions congénères africaines et les institutions internationales.

5 - PUBLICS CONCERNES

Les formateurs du CRADAT, les personnels de l'Administration du travail et des Services publics, des Entreprises et des Organisations professionnelles et sociales, des Organisations syndicales d'Employeurs et des Travailleurs.

6 - PERSONNEL

A- Administratif

Le personnel du CRADAT comprend :

- Le personnel de direction constitué par des personnes détachées des administrations publiques des Etats Membres;
- Le personnel d'exécution recruté par Décision du Directeur du Centre,
- Le personnel temporaire.

B- Pédagogie de recherches et d'études

Pour la réalisation de ses programmes de formation, d'études et de recherches, le CRADAT utilise les compétences des personnels relevant de la coopération multilatérale dont principalement le BIT et bilatérale, ainsi que des Consultants compétents suivant les nécessités.

Le CRADAT dispose d'un réseau de formateurs propres recrutés suivant les exigences de haut niveau scientifique, de qualités pédagogiques et de compétences professionnelles et techniques.

7 - PROGRAMMES

A- Les différentes activités du centre

Depuis le début de son fonctionnement en 1969, le CRADAT a organisé des formations et entrepris des études, des recherches et des publications dans les domaines du travail, de

l'emploi, la main-d'œuvre, la formation professionnelle, la prévention des risques professionnels et la sécurité sociale au profit des cadres et agents des services de l'Administration du Travail ou des Ministères du Travail des Etats-membres.

A partir de Septembre 1996 suivant les conclusions de l'audit stratégique réalisé sur le Centre par le BIT en 1994 et approuvé par le Conseil d'Administration du CRADAT en 1995, lequel l'audit recommandait la réorientation des activités, le CRADAT s'est engagé à développer des programmes de formation, d'études, de recherches et des publications sur les questions sociales, du travail, de l'emploi, la main-d'œuvre, la formation professionnelle, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, la sécurité sociale, la gestion des ressources humaines, l'administration publique au profit des personnels des Administrations et Services publics nationaux, des Organisations syndicales des Employeurs et des Travailleurs, des Entreprises, des Organisations professionnelles et sociales.

En Février 2003, un nouveau cycle à vocation universitaire a vu le jour. Il s'agit du DESS en GRH du Cradat.

B - Durée de formation

- Conférences : 1 à 2 jours,
- Séminaires : 1 à 9 jours,
- Cours pratiques et professionnels :
(à caractères régional et à caractère national selon les besoins et la nature de la formation):
- à partir de 10 jours,
- 1 mois,
- 2 mois,
- 3 mois,
- 6 mois,
- 1 an à 14 mois.

C - Conditions d'accès aux cycles de formation

Le CRADAT admet à ses cycles de formation les candidats présentés par les Etats Membres :

- les Administrations ou Services publics ;
- les Organisations syndicales d'Employeurs ou des Travailleurs et les Organisations sociales et professionnelles selon le cas.

- les caisses de sécurité sociale
- les offices et fonds Nationaux d'emplois

Toutefois dans la limite des places disponibles, peuvent être admis aux cycles de formation organisés par le CRADAT, des candidats à titre individuel qui en font la demande ; dans ce dernier cas les candidats intéressés sont appelés à supporter eux-mêmes la totalité des charges inhérentes à leur participation auxdits cycles.

D- Validation de la formation

La formation du CRADAT est sanctionnée par des titres reconnus par ou faisant autorité dans l'ensemble des Etats-Membres :

- le diplôme du CRADAT pour les cours initiaux ou de base ;
- le certificat pour les cours pratiques et professionnels de perfectionnement ;
- l'attestation pour les séminaires.

8 - COOPERATION INTERNATIONALE

Elle constitue un moyen très important pour la mise en œuvre de ses programmes. Depuis sa création, le CRADAT bénéficie de la Coopération du BIT dans les domaines de l'assistance technique, financière, du conseil de la formation et la documentation.

Elle bénéficiait de l'appui financier du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Belgique et de la France.

Dans le passé, le Centre a bénéficié de la Coopération

l'emploi, la main-d'œuvre, la formation professionnelle, la prévention des risques professionnels et la sécurité sociale au profit des cadres et agents des services de l'Administration du Travail ou des Ministères du Travail des Etats-membres.

A partir de Septembre 1996 suivant les conclusions de l'audit stratégique réalisé sur le Centre par le BIT en 1994 et approuvé par le Conseil d'Administration du CRADAT en 1995, lequel l'audit recommandait la réorientation des activités, le CRADAT s'est engagé à développer des programmes de formation, d'études, de recherches et des publications sur les questions sociales, du travail, de l'emploi, la main-d'œuvre, la formation professionnelle, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, la sécurité sociale, la gestion des ressources humaines, l'administration publique au profit des personnels des Administrations et Services publics nationaux, des Organisations syndicales des Employeurs et des Travailleurs, des Entreprises, des Organisations professionnelles et sociales.

En Février 2003, un nouveau cycle à vocation universitaire a vu le jour. Il s'agit du DESS en GRH du Cradat.

B - Durée de formation

- Conférences : 1 à 2 jours,
- Séminaires : 1 à 9 jours,
- Cours pratiques et professionnels :
(à caractères régional et à caractère national selon les besoins et la nature de la formation):
- à partir de 10 jours,
- 1 mois,
- 2 mois,
- 3 mois,
- 6 mois,
- 1 an à 14 mois.

C - Conditions d'accès aux cycles de formation

Le CRADAT admet à ses cycles de formation les candidats présentés par les Etats Membres :

- les Administrations ou Services publics ;
- les Organisations syndicales d'Employeurs ou des Travailleurs et les Organisations sociales et professionnelles selon le cas.
- les caisses de sécurité sociale
- les offices et fonds Nationaux d'emplois

Toutefois dans la limite des places disponibles, peuvent être admis aux cycles de formation organisés par le CRADAT, des candidats à titre individuel qui en font la demande ; dans ce dernier cas les candidats intéressés sont appelés à supporter eux-mêmes la totalité des charges inhérentes à leur participation auxdits cycles.

D- Validation de la formation

La formation du CRADAT est sanctionnée par des titres reconnus par ou faisant autorité dans l'ensemble des Etats-Membres :

- le diplôme du CRADAT pour les cours initiaux ou de base ;
- le certificat pour les cours pratiques et professionnels de perfectionnement ;
- l'attestation pour les séminaires.

8 - COOPERATION INTERNATIONALE

Elle constitue un moyen très important pour la mise en œuvre de ses programmes. Depuis sa création, le CRADAT bénéficie de la Coopération du BIT dans les domaines de l'assistance technique, financière, du conseil de la formation et la documentation.

Elle bénéficiait de l'appui financier du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Belgique et de la France.

Dans le passé, le Centre a bénéficié de la Coopération

d'une Organisation Non Gouvernementale internationale, la Fondation Hanns Seidel concernant le financement des séminaires, l'achat des fournitures de bureaux, le matériel didactique et le renouvellement des abonnements aux périodiques.

Le CRADAT entend élargir sa coopération avec d'autres Organisations et Agences internationales gouvernementales, Organisations syndicales des Employeurs et des Travailleurs internationales et nationales, Organisations professionnelles et sociales, voire des entreprises intéressées.

9- FINANCEMENT

Le CRADAT bénéficie :

- des contributions et subventions exceptionnelles éventuelles des Etats-Membres pour son fonctionnement ;
- de l'assistance financière et technique du BIT, jusqu'à ce jour pour la mise en œuvre des activités techniques.
- des dotations exceptionnelles éventuelles ;
- d'autres revenus occasionnels tels ceux provenant de la vente des publications éditées par le Centre, des locations des chambres, studios et autres équipements du CRADAT, ainsi que les montants des bourses des stages d'études, de recherches ou autres accordées par des institutions internationales, des Etats-Membres et tous autres Etats, institutions, associations ou groupements coopérant à la réalisation des programmes.

10- LISTE DES ETATS MEMBRES

18 pays d'Afrique Francophone noire sont membres du CRADAT à savoir :

Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, R.C.A, Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

LISTE DES ETATS MEMBRES

18 pays d'Afrique Francophone noire sont membres du CRADAT à savoir :



Bénin



Burkina-Faso



Burundi



Cameroun



R.C.A.



Congo



R. D. Congo



Côte d'Ivoire



Djibouti



Gabon



Guinée



Mali



Mauritanie



Niger



Rwanda



Sénégal



Tchad



Togo.

Plaquette Conçue et Réalisée par le Centre Africain d'Administration du Travail (CRADAT)

Imprimé au Cameroun par UNIMEDIA - Tél. (237) 77.73.77.88

© Copyright CRADAT - 2008